CHU CAEN NORMANDIE

DIRECTION COMMUNE

CHU de Caen Normandie
Centre Hospitalier de Falaise

CENTRE HOSPITALIER DE FALAISE

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

Département des finances

N° 2026-192

Le directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen et du Centre Hospitalier de Falaise,

Vu le Code de la santé publique, et notamment ses articles L. 6143-7, D. 6143-33 à 36 et R. 6143-38,

Vu le Code général de la fonction publique,

Vu le décret du Président de la République en date du 22 octobre 2026 nommant monsieur **Arnaud CORVAISIER**, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen,

Vu l'arrêté du Directeur général du Centre national de gestion, en date du 28 octobre 2026, nommant monsieur Arnaud CORVAISIER, directeur général du Centre Hospitalier Universitaire de Caen, également directeur du Centre Hospitalier de Falaise à compter du 1er novembre 2026,

Vu l'arrêté de la Direction générale du Centre national de gestion, en date du 10 janvier 2025, nommant **monsieur Antoine IMBERTI,** directeur adjoint au Centre Hospitalier Universitaire Caen Normandie, au Centre Hospitalier de Falaise et au centre hospitalier de la Côte Fleurie,

Vu l'arrêté de la Directrice générale du Centre national de gestion, en date du 18 septembre 2025 nommant **madame Aurore CHICHÉ**, directrice d'hôpital, en qualité de directrice adjointe au centre hospitalier universitaire de Caen-Normandie et au centre hospitalier de Falaise,

Vu la convention de mise à disposition en date du 1er février 2023, ainsi que son avenant du 29 novembre 2023, de **madame Hélène GOBÉ** en qualité de directrice adjointe en charge des achats au Centre Hospitalier de Falaise,

Vu la convention de mise à disposition en date du 1er février 2023 de **monsieur Grégory GRAVEY** en qualité de responsable budgétaire et financier,

Vu la convention de mise à disposition en date du 07 avril 2026, de **madame Roxane PAYEN** en qualité d'adjointe à la directrice des achats pour exercer les fonctions d'ACH aux achats au centre hospitalier de Falaise,

Vu la convention de mise à disposition en date du 08 mars 2023, de **madame Rachel MARIE** en qualité d'acheteur adjoint des cadres pour exercer les fonctions d'ACH aux achats,

DECIDE

Article 1
Délégation de signature est donnée à **monsieur Antoine IMBERTI**, directeur du département des finances, à l'effet de signer, à l'exception des actes de passation et d'exécution des marchés publics et de la gestion administrative des personnels, et dans la limite des attributions relevant du département dont il a la charge, et notamment :

- tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions en vue d'assurer la continuité des activités administratives de la direction des finances et de la facturation ;
- l'ensemble des pièces nécessaires à la comptabilité de l'établissement (engagement, ordonnancement des dépenses, pièces justificatives, titres de recette) ;
- le cas échéant, les décisions relatives aux ordres de priorités des mandats émis par l'établissement ; les certificats administratifs liés aux opérations de clôture, justificatifs financiers annexés aux conventions, autorisations de poursuivre, de mandatement d'office ainsi que tous actes et correspondances avec la trésorerie principale relatifs aux opérations d'ordonnancement et de clôture comptable d'exercice ;
- les conventions de reversement de crédits de l'agence régionale de santé dans les conditions définies par elle.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de monsieur Antoine IMBERTI, délégation est donnée dans les mêmes termes et conditions, à **madame Aurore CHICHÉ,** adjointe au directeur du département des finances, à **monsieur Grégory GRAVEY**, responsable budgétaire et financier, et à **madame Françoise DAVOUS**, adjointe des cadres hospitaliers.

Pour ce qui concerne les décisions relatives aux ordres de priorité des mandats émis par l'établissement, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Antoine IMBERTI, monsieur Grégory GRAVEY et madame Françoise DAVOUS, délégation est donnée à **madame Marie-Laure THOMINE**, adjoint administratif.

Article 2
Délégation de signature est donnée à **madame Aurore CHICHÉ**, adjointe au directeur du département des finances, à l'effet de signer, à l'exception des actes de passation et d'exécution des marchés publics et de la gestion administrative des personnels, et dans la limite des attributions relevant du département des finances, tous actes, attestations, correspondances, conventions et décisions relatifs à la facturation des prestations de soins.

En cas d'absence ou d'indisponibilité de madame Aurore CHICHÉ, délégation est donnée dans les mêmes termes et conditions, à **monsieur Antoine IMBERTI**, directeur du département des finances, et à **madame Elodie LEBAS-MEREY**, adjointe des cadres hospitaliers.

Article 3
Délégation de signature est donnée à **madame Hélène GOBÉ**, directrice des achats, à l'effet de signer dans la limite des attributions relevant de la direction dont elle a la charge, dans le respect des crédits ouverts à l'EPRD, et dans le cadre des prévisions mensualisées d'engagement, tous actes, attestations, correspondances et conventions en vue d'assurer la gestion courante et la continuité des activités administratives et l'ensemble des pièces issues des services qui composent sa direction dans le cadre de la gestion courante.

Madame Hélène GOBÉ reçoit en outre délégation de signature pour :

- **Dispositions relatives à la commande publique :**
 - les actes et courriers relatifs à l'exécution des marchés publics, y compris la gestion pré-contentieuse, quel que soit le montant des marchés,
 - les pièces comptables d'exécution et de paiement des marchés publics du Centre Hospitalier de Falaise,
 - les pièces nécessaires à la passation et ou à l'exécution des contrats de concession du Centre Hospitalier de Falaise.

- **Dispositions relatives aux contentieux :**
 - l'ensemble des actes relevant de la gestion contentieuse et des indemnisations par les assurances relatives à l'exécution des marchés publics, aux dommages aux biens et aux dossiers d'indemnisation relatifs aux pertes d'exploitation,
 - les dépôts de plainte et actions en justice pour le compte de l'établissement pour les affaires relevant de la direction dont elle a la charge.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Hélène GOBÉ, délégation de signature est donnée, dans les mêmes termes et conditions, à **monsieur Antoine IMBERTI**, directeur du département des finances au Centre Hospitalier de Falaise.

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Hélène GOBÉ et de monsieur Antoine IMBERTI, délégation de signature est donnée à **madame Roxane Payen** et à **madame Rachel MARIE** en vue de signer les actes et pièces suivants relatifs à son domaine d'activité : commandes d'un montant maximum de 25 000 euros hors taxe, procès-verbaux d'admission et attestations de service fait.

Article 4
Cette délégation est assortie de l'obligation pour les délégataires de rendre compte à l'autorité délégante des opérations réalisées, ainsi que toute difficulté sérieuse ou pressentie, ou situation particulière rencontrées au cours de ces missions.

Article 5
La présente décision abroge et remplace toute décision antérieure de même nature. Elle sera publiée sur le site internet du Centre Hospitalier de Falaise et transmis à monsieur le Préfet du Calvados pour publication au recueil des actes administratifs du département.

Article 6
La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Caen, le 1er novembre 2026

Le directeur général du CHU Caen Normandie, du Centre hospitalier de Falaise et du Centre hospitalier de la Côte Fleurie
Directeur de l'établissement support du GHT Normandie Centre,

Arnaud CORVAISIER